

Image not found or type unknown



Y a t-il 1 obligation d'hébergement entre parents & enfant majeur

Par **perrine**, le **19/08/2008** à **17:01**

Les parents d'une personne majeure atteinte de cécité ont ils le droit de refuser de reprendre celle-ci à leur domicile alors qu'elle y vivait jusqu'alors ?

Par **jeetendra**, le **20/08/2008** à **09:31**

bonjour, d'un point de vue strictement juridique comme la personne est majeure et malgré son handicap (la cécité) ses parents ne sont pas obligés de l'héberger, par contre d'un point de vue moral c'est quand même déplorable, il reste les services sociaux compétents, courage, cordialement